



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le 21 septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

William GUILLARD à Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY à François LANGLOIS, Christian LETEURTRE à Elisabeth BIDEAUX, Paul BONMARTEL à Patrick CALLAIS, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

### **Absent(s) :**

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - CM/21/108

Le Conseil municipal est informé que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé un appel à projet pour un « socle numérique dans les écoles élémentaires » publié au bulletin officiel le 14 janvier 2021, qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

La ville du Trait a déposé un dossier de candidature en date du 26 janvier 2021 pour l'équipement numérique des 14 classes élémentaires des écoles Pierre et Marie Curie et Guy de Maupassant, pour un montant global prévisionnel de 172 000 € TTC.

Par courrier en date du 04 juin 2021, le recteur de la région académique s'est engagé à verser une subvention à hauteur d'un montant maximum de 37 160 € pour ce projet.

Le projet de convention de financement a été adressé à la ville du Trait en date du 05 juillet 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement ainsi que tout document relatif à cette subvention.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 06 septembre 2021 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative à l'appel à projet pour un « socle numérique dans les écoles élémentaires » ainsi que tout document relatif à cette subvention.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 22 septembre 2021

**Patrick CALLAIS,**

**MAIRE**

